

Sis	Desafío	Lineas de actuacion	Acciones
Clima	1. Disponer de información climática actualizada, procesada y accesible para todos los actores de los Pirineos.	1.1. Promover la innovación y transferir el conocimiento científico sobre el clima.	A1: Desarrollo de modelos predictivos climáticos a escala de detalle A2: Empleo de herramientas de teledetección e información geográfica para el seguimiento y modelización de datos climáticos (ej Copernicus) A3: Promoción de acciones de capacitación a técnicos/as de administraciones públicas y del sector privado A4: Realización de estudios de riesgos climáticos para territorios homogéneos que se definan en la cordillera pirenaica.
		1.2. Actualizar las bases de datos climáticos a escala pirenaica y ponerla a disposición de los territorios.	A5: Formalización de una plataforma pirenaica de servicios climáticos, que albergue toda la información de manera sistemática, actualizada y homogénea para facilitar su usabilidad.
1.3. Actualizar el cálculo de los principales indicadores sectoriales de cambio climático a nivel de cordillera		A6: Definición y cálculo de indicadores de seguimiento del CC de especial interés para los principales sectores socioeconómicos del Pirineo, implicándolos en su identificación. A7: Búsqueda de indicadores transversales, que permitan dar un enfoque transdisciplinar en la investigación y seguimiento de la evolución del CC.	
1.4. Dar continuidad a los sistemas transfronterizos de seguimiento y medición de la variabilidad climática, introduciendo innovaciones tecnológicas.		A8: Guía/manual de buenas prácticas en la observación meteorológica, que garantice datos comparables y de mejor calidad. A9: Diseño y mantenimiento de una red pirenaica de estaciones de observación representativas del territorio pirenaico	
Espacios naturales resilientes	2. Aprovechar las redes internacionales para visibilizar la vulnerabilidad de las montañas frente al cambio climático.	2.1. Participar en redes nacionales e internacionales de cambio climático en zonas de montaña.	A10: Encuentro internacional anual sobre cambio climático y montañas. A11: Participación en redes nacionales o internacionales centradas en cambio climático para alertar de la especial vulnerabilidad de los Pirineos y otras cordilleras A12: Búsqueda de reconocimiento del trabajo del OPCC en la Organización Meteorológica Mundial (OMM) y en el Grupo intergubernamental de expertos sobre cambio climático (IPCC).
		2.2. Promover sinergias y colaboraciones con organismos europeos y transfronterizos de otras áreas de montaña.	A13: Establecimiento de acuerdos formales de colaboración con otros organismos (Convención Alpina o de los Cárpatos).
Espacios naturales resilientes	3. Asegurar una gestión resiliente de los ríos Pirenaicos y la buena calidad de las aguas , en especial en las cabeceras de los ríos	3.1. Evaluar la disponibilidad de recursos hídricos a partir de escenarios de cambio climático y modelos de demanda, a escala de macizo	A14: Modelo predictivo de restitución (recuperación) de los diferentes cursos fluviales del Pirineo, que permita anticipar los déficits de caudal en verano a partir de la integración de datos de evolución del manto nivoso. A15: Reorientación de los estudios del impacto del cambio climático en el ciclo hidrológico en los Pirineos para que consideren la cordillera en su totalidad A16: Implementación de acciones de adaptación al cambio climático en la gestión de recursos hídricos teniendo en cuenta los modelos predictivos A17: Revisión de concesiones de agua para uso agrario y del precio del agua a lo largo de la cordillera pirenaica orientado a una mejor gestión de la oferta y la demanda A18: Desarrollar herramientas y métodos de gestión de crisis derivadas de la sequía
		3.2. Promover medidas de gestión de la oferta y la demanda de agua en los sectores más vulnerables	A19: Apoyo y acompañamiento a una gestión forestal adaptativa en los cursos fluviales priorizando los enfoques basados en la naturaleza
	4. Afrontar la pérdida progresiva de biodiversidad y paisajes frente al cambio climático y global	4.1. Promover una gestión adaptativa del paisaje y una gestión activa del sistema de espacios naturales protegidos	A20: Puesta en marcha de un programa de seguimiento de los bosques maduros en la cordillera pirenaica A21: Red de seguimiento permanente de especies de flora y fauna centinelas y hábitats sensibles a escala pirenaica (glaciares, turberas e ibones), con los protocolos, metodologías y modelizaciones científicas estandarizadas A22: Potenciar la interconectividad ecológica a escala de macizo, con especial atención a los espacios protegidos vulnerables. A23: Creación de un catálogo de especies y hábitats pirenaicos vulnerables al cambio climático cuya distribución y características dificultan su desplazamiento o capacidad de reacción.
		4.2. Mejorar el conocimiento sobre los impactos actuales y previstos del cambio climático en hábitats y especies pirenaicos especialmente sensibles	A24: Armonización y posterior adaptación de criterios transfronterizos de adaptación en las políticas de conservación y restauración (corredores ecológicos e interconectividad, ecodiversidad, planes de recuperación de especies amenazadas...) a la luz de las implicaciones del cambio climático. A25: Fomento de la recuperación de espacios abiertos en cabecera, principalmente pastos. A26: Desarrollo del sector de semillas locales para uso en restauración de los ecosistemas. A27: Promover mecanismos/ incentivos para favorecer las actividades tradicionales en espacios naturales, potenciando su rol en la provisión de servicios ecosistémicos A28: Promover la multifuncionalidad de los ecosistemas naturales como reguladores de los procesos biológicos y geológicos, preservando y restaurando las especies y hábitats vulnerables.
		4.3. Proteger la biodiversidad y especies más vulnerables mediante la conservación, mejora y restauración de sus hábitats	A29: Impulso de estudios que combinen los factores climáticos y los riesgos antrópicos.
		5.1. Fortalecer y coordinar los planes de prevención, seguimiento, control y gestión de especies pirenaicas vulnerables, especies exóticas invasoras y plagas	A30: Desarrollo de instrumentos de prevención, gestión y seguimiento de plagas, enfermedades y especies exóticas e invasoras de afección transfronteriza (Plataformas de ciencia ciudadana, red de seguimiento de fauna) A31: Conocimiento, seguimiento y desarrollo de instrumentos legales que minimicen la entrada en el macizo de plagas, especies exóticas y/o invasoras y enfermedades nuevas.
5. Anticipar enfermedades y plagas emergentes	5.2. Potenciar mejoras en los sistemas transfronterizos de alertas de plagas, especies invasoras y enfermedades emergentes	A32: Modelización del impacto de los extremos climáticos sobre los ecosistemas pirenaicos terrestres (bosques, suelos, etc) y acuáticos (ríos, turberas, ibones). A33: Generación de conocimiento e intercambio de buenas prácticas para impulsar el rol de los suelos pirenaicos como sumidero de carbono	
	6.1. Promover la gestión adaptativa de los ecosistemas naturales y suelos pirenaicos a favor de su multifuncionalidad, mayor resiliencia a los extremos climáticos y de los servicios ecosistémicos que proveen. 6.2. Desarrollar herramientas y metodologías para la gestión y prevención de los riesgos naturales y climáticos a escala pirenaica, mediante el empleo de medidas basadas en la naturaleza (NBSs)	A34: Promoción de experiencias piloto que prueben los beneficios de las NBS y su compatibilidad con los servicios ecosistémicos.	
Economía de montaña adaptada	7. Mantener el atractivo turístico teniendo en cuenta, entre otros, los cambios irreversibles del paisaje	7.1. Desestacionalizar la oferta actual de productos turísticos	A35: Acompañamiento a las estaciones de esquí y comunidades locales que las albergan, a establecer trayectorias individuales de adaptación al cambio climático. A36: Coordinación de los productos turísticos existentes y creación de nuevos productos basados en la complementariedad a nivel macizo pirenaico. A37: Acciones de capacitación y formación al sector agroturístico para la diversificación de la actividad.
		7.2. Impulsar una oferta turística sostenible	A38: Favorecer la creación de redes de alojamientos turísticos diferenciados y sostenibles a escala de macizo (ej: agroturismos certificados, ecolabel, certificados de alojamiento sostenible). A39: Establecimiento y consolidación de producción y comercialización local dirigida a la propia población del Pirineo y a sus visitantes, fomentando el consumo de proximidad. A40: Acompañamiento a los órganos y consejos rectores de las denominaciones de origen y calidad existentes en el tránsito a la adaptación al CC y al incremento de la resiliencia. A41: Metodología común y buenas prácticas relacionadas con la cultura de la seguridad turística en los Pirineos. A42: Estudio y desarrollo de una metodología común y de un manual de buenas prácticas sobre la capacidad de carga turística y compatibilidad de usos, en considerando el cambio climático. A43: Acompañamiento para mejorar la normativa existente sobre alojamientos turísticos que permita crear una oferta turística diferenciada a escala de macizo.
	8. Asegurar el rendimiento y viabilidad de los sectores con mayor riesgo climático (agricultura, pastoralismo y sector forestal)	8.1. Potenciar actividades socioeconómicas ligadas a la montaña basadas en la valorización de ecosistemas y especies (ecoturismo, gestión forestal, recolección...) favoreciendo su adaptación al cambio climático.	A44: Recopilación de acciones y experiencias exitosas (productos forestales, biomasa, actividades micológicas) que sirva de inspiración a nivel de macizo. A45: Estudios de viabilidad de las distintas cadenas de valor usando criterios de sostenibilidad y resiliencia al cambio climático A46: Generación de bases de datos transfronterizas sobre flujos económicos de los distintos sectores sensibles y cadenas de valor
		8.2. Desarrollar conocimientos sobre la evaluación de los riesgos naturales e impactos del cambio climático en las actividades económicas, infraestructuras y servicios.	A47: Elaboración de estadística e indicadores sobre los sectores socioeconómicos pirenaicos, homogénea a nivel de macizo, para cruzarla con datos climáticos y obtener la vulnerabilidad de las distintas zonas y sectores.
8.3. Incentivar el mantenimiento de actividades agrícolas, pastorales y silvícolas tradicionales en las zonas de montaña, garantizando su función en la gestión forestal sostenible y mayor resiliencia.		A48: Puesta en marcha de actuaciones que favorezcan la ganadería extensiva y que tengan una componente transfronteriza. A49: Potenciar sistemas de gestión de los recursos hídricos en el sector agrario, más adaptados a los desafíos climáticos y considerando la cordillera en su conjunto A50: Generación de conocimiento sobre el impacto del cambio climático en el medio forestal y los bosques, así como sobre la disponibilidad y calidad de los productos forestales. A51: Promover la innovación y desarrollo tecnológico orientados a generar mayor valor añadido de los productos agrosilvopastorales a partir de experiencias piloto, y promocionando los circuitos cortos. A52: Promover la integración de las nuevas tecnologías en silvicultura adaptativa, para mejorar el mantenimiento y conservación de los bosques A53: Impulso de iniciativas de asesoramiento técnico de apoyo a las medianas y pequeñas producciones en materia e política agraria, ganadera y forestal.	
9. Aprovechar oportunidades emergentes en el ámbito de la economía de montaña (energías renovables y eficiencia, biomasa, economía circular nuevos cultivos)	9.1. Promover acciones de impulso de las energías renovables.	A54: Análisis de la necesidad energética de los Pirineos y diversificación de las fuentes de energía renovables en base a las implicaciones del cambio climático. A55: Fomento del ahorro y la eficiencia energética en los Pirineos.	
	9.2. Promover actividades de producción local y circular, impulsando además la generación de empleo verde.	A56: Creación de un grupo de trabajo que reflexione sobre un cambio de modelo económico en los Pirineos basado en las necesidades de la población pirenaica. A57: Promoción y sensibilización de la producción local, de calidad y ecológica, como nuevas oportunidades en el ámbito de la economía de montaña y dirigida especialmente a la población del Pirineo.	
Economía de montaña adaptada	10. Asegurar niveles óptimos de preparación, prevención y formación frente a los extremos climáticos, enfermedades emergentes y riesgos naturales	10.1. Reducir la vulnerabilidad de las infraestructuras pirenaicas frente a los riesgos naturales geológicos y climáticos extremos (transporte, viarias, residenciales, energéticas e infraestructuras verdes)	A58: Desarrollo de proyectos piloto sobre el pago de servicios ecosistémicos, que valoricen el papel de las poblaciones locales en la provisión de dichos servicios. A59: Gestión adaptativa de los instrumentos y herramientas de planificación (planes de autoprotección, estudios de riesgos naturales, etc) y la promoción de mecanismos transfronterizos de gestión de emergencias. A60: Potenciar la implementación de soluciones basadas en la naturaleza para reducir el impacto de los riesgos naturales y climáticos en las infraestructuras de montaña A61: Innovar en la lucha transfronteriza frente a los riesgos naturales mediante la promoción de los usos tradicionales.
		10.2. Potenciar sistemas e iniciativas sanitarias transfronterizas de vigilancia de patógenos, enfermedades emergentes y extremos climáticos.	A62: Potenciar la coordinación entre instrumentos de prevención, gestión y seguimiento transfronterizo de enfermedades emergentes y del impacto de los extremos climáticos en la salud pública. A63: Mejorar el conocimiento de los mecanismos que intervienen en la calidad del aire en relación con el cambio climático y asegurar el control sanitario del agua y los alimentos ante los impactos del cambio climático
		10.3. Promover acciones transfronterizas de capacitación profesional sobre cambio climático, haciendo partícipes a todos los sectores de población.	A64: Creación de una red pirenaica de personas expertas en riesgos naturales, centrada en compartir conocimientos y experiencias para mejorar la respuesta ante nuevos fenómenos de este tipo. A65: Acompañamiento técnico y científico a los profesionales de protección civil y organismos competentes sobre los riesgos e impactos derivados del cambio climático, y herramientas disponibles.

Población y territorio	11. Aprovechar las oportunidades emergentes en los Pirineos frente al reto demográfico	11.1. Promover usos del territorio pirenaico compatibles con la conservación y con capacidad de amortiguar los efectos del cambio climático.	A66: Acompañamiento para una planificación y gestión forestal de propiedades de reducida superficie, que permita una complementariedad y estabilización de ingresos para sus propietarios. A67: Promoción del circuito corto de la madera para minimizar los gastos energéticos y de transporte. A68: Promover modelos de desarrollo turístico local que no ponga en peligro la calidad ambiental ni el patrimonio paisajístico.
		11.2. Impulsar una estructura urbana pirenaica resiliente al cambio climático.	A69: Fomentar estudios sobre la vulnerabilidad de las infraestructuras energéticas más frágiles y más sensibles a los fenómenos meteorológicos extremos A70: Acompañamiento a las comunidades locales para evaluar las perspectivas demográficas y las implicaciones en la implementación de acciones para frenar el cambio climático.
		11.3. Impulsar mejoras en la eficiencia energética de entornos urbanos y rurales, creando oportunidades laborales.	A71: Apoyo a los estudios para concebir eco-barrios en zonas de montaña. A72: Análisis, seguimiento y evaluación de los impactos del despliegue de energías renovables en los Pirineos A73: Promover la transición a un modelo de producción de energía renovable y distribuida A74: Promoción de campañas de Información y sensibilización dirigida al público en general sobre los riesgos naturales, los sistemas de autoprotección y el cambio climático.
	12. Alcanzar niveles óptimos de sensibilización y educación ambiental de la ciudadanía frente al cambio climático	12.1. Promover y mantener iniciativas para implicar a la ciudadanía en programas de investigación y acciones de sensibilización.	A75: Creación de una red pirenaica de ciencia ciudadana que coordine la promoción e implementación de programas de ciencia participativa.
			A76: Estudios de percepción del cambio climático en el Pirineo a nivel de la población
		12.2. Promover acciones y generar elementos de divulgación, educación ambiental y sensibilización de ámbito pirenaico dirigido a un público objetivo amplio	A77: Promover la adaptación de las actividades económicas de la cordillera al cambio climático (iniciativas de sensibilización sectorial al cambio climático, transferencia y divulgación de herramientas de apoyo a la adaptación, generación de indicadores sectoriales de seguimiento).
Gobernanza	13. Mantener y adaptar el sistema de Gobernanza del OPCC	13.1. Asegurar la coordinación horizontal entre políticas climáticas regionales de los Pirineos.	
		13.2. Asegurar la coordinación vertical con las políticas climáticas estatales y europeas, influyendo en la implementación de políticas climáticas europeas en zonas de montaña.	
	14. Potenciar sistemas de funcionamiento y organizativos más resilientes	14.1. Dinamizar y propiciar el diálogo con los actores sectoriales del territorio: estructuras forestales, asociaciones empresariales y ciudadanas, Redes y Comités científicos de CC, Red de parques naturales, etc...).	
		14.2. Potenciar la iniciativa de Pacto de Alcaldías por el clima y la Energía en el ámbito pirenaico y otras redes locales de desarrollo sostenible y clima.	
	15. Aumentar la visibilidad de los Pirineos en materia de cambio climático y participar en redes europeas e internacionales	15.1. Comunicar la actividad del observatorio y el avance de los proyectos, dentro del territorio de la CTP, para el conocimiento por parte de la población y los agentes	
		15.2. Participar activamente en redes y proyectos internacionales con otros territorios de montaña	
15.3. Establecer relaciones de interés mutuo con los agentes e instituciones europeas relacionadas con nuestras actuaciones.			
	15.4. Enlazar el portal del OPCC con los portales de entidades regionales, administraciones, redes e iniciativas internacionales para visibilizar información de valor.		

Sy	Défi	Lignes d'action	Actions
Climat	1. Disposer d'informations climatiques actualisées, analysées et accessibles pour tous les acteurs des Pyrénées	1.1. Promouvoir l'innovation et le transfert des connaissances scientifiques sur le climat	A1 : Développement de modèles prédictifs climatiques à échelle détaillée A2 : Utilisation d'outils de télédétection et d'information géographique pour le suivi et la modélisation des données climatiques (par exemple, Copernicus). A3 : Promotion d'actions de formation pour les techniciens des administrations publiques et du secteur privé. A4 : Réalisation d'études sur les risques climatiques pour des territoires homogènes à définir dans la chaîne de montagnes des Pyrénées. A5 : Formalisation d'une plateforme pyrénéenne de services climatiques, qui hébergera toutes les informations de manière systématique, actualisée et homogène afin de faciliter leur utilisation.
		1.2. Mettre à jour les bases de données climatiques à l'échelle des Pyrénées et les mettre à disposition des territoires	A6 : Définition et calcul des indicateurs de suivi du CC d'intérêt particulier pour les principaux secteurs socio-économiques des Pyrénées, en les impliquant dans leur identification. A7 : Recherche d'indicateurs transversaux permettant une approche transdisciplinaire de la recherche et du suivi de l'évolution du CC.
		1.3. Mettre à jour le calcul des principaux indicateurs sectoriels du changement climatique au niveau de la chaîne de montagne	A8 : Guide/manuel de bonnes pratiques en matière d'observation météorologique, garantissant des données comparables et de meilleure qualité. A9 : Conception et maintenance d'un réseau pyrénéen de stations d'observation représentatives du territoire pyrénéen.
		1.4. Assurer la continuité des systèmes transfrontaliers de suivi et de mesure de la variabilité climatique, en introduisant des innovations technologiques	A10 : Réunion internationale annuelle sur le changement climatique et les montagnes. A11 : Participation à des réseaux nationaux ou internationaux axés sur le changement climatique afin de signaler la vulnérabilité particulière des Pyrénées et d'autres chaînes de montagne. A12 : Chercher à faire reconnaître le travail de l'OPCC au sein de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). A13 : Mise en place d'accords formels de collaboration avec d'autres organismes (Convention alpine ou des Carpates)
Espaces naturels résilients	2. Tirer profit des réseaux internationaux pour mettre en exergue la vulnérabilité des montagnes au changement climatique	2.1. Participer aux réseaux nationaux et internationaux sur le changement climatique dans les zones de montagne	A14 : Modèle prédictif de restitution (recovery) des différents cours d'eau des Pyrénées, permettant d'anticiper les déficits de débit en été à partir de l'intégration de données sur l'évolution du manteau neigeux. A15 : Réorientation des études de l'impact du changement climatique sur le cycle hydrologique dans les Pyrénées pour considérer l'ensemble de la chaîne de montagne. A16 : Mise en œuvre d'actions d'adaptation au changement climatique dans la gestion des ressources en eau en tenant compte de la modélisation prédictive A17 : Révision des concessions d'eau à usage agricole et tarification de l'eau dans la chaîne des Pyrénées en vue d'une meilleure gestion de l'offre et de la demande A18 : Développer des outils et des méthodes pour gérer les crises liées à la sécheresse A19 : Soutenir et accompagner la gestion adaptative des forêts dans les cours d'eau en mettant l'accent sur les approches fondées sur la nature
		2.2. Promouvoir les synergies et les collaborations avec les organismes européens et transfrontaliers d'autres zones de montagne	A20 : Mise en œuvre d'un programme de surveillance des forêts matures dans la chaîne de montagnes pyrénéennes. A21 : Réseau de suivi permanent d'espèces floristiques et faunistiques sentinelles et d'habitats sensibles à l'échelle pyrénéenne (glaciers, tourbières et ibones), avec des protocoles, des méthodologies et une modélisation scientifique standardisés. A22 : Renforcer l'interconnectivité écologique à l'échelle du massif, en accordant une attention particulière aux zones protégées vulnérables. A23 : Création d'un catalogue des espèces et des habitats pyrénéens vulnérables au changement climatique dont la distribution et les caractéristiques rendent difficile leur déplacement ou leur réaction. A24 : Harmonisation et poursuite de l'adaptation des critères d'adaptation transfrontalière dans les politiques de conservation et de restauration (corridors écologiques et interconnectivité, écodiversité, plans de rétablissement des espèces, etc.) A25 : Encourager la récupération d'espaces ouverts dans les cours supérieurs, principalement des pâturages. A26 : Développement du secteur des semences locales pour une utilisation dans la restauration des écosystèmes. A27 : Promouvoir des mécanismes/incitations pour favoriser les activités traditionnelles dans les zones naturelles, en renforçant leur rôle dans la fourniture de services écosystémiques. A28 : Promouvoir la multifonctionnalité des écosystèmes naturels en tant que régulateurs des processus biologiques et géologiques, en préservant et en restaurant les espèces et les habitats vulnérables. A29 : Promotion d'études combinant facteurs climatiques et risques anthropiques.
		3.1. Évaluer la disponibilité des ressources en eau sur la base de scénarios de changement climatique et de modèles de la demande, à l'échelle du massif	A30 : Développement d'instruments pour la prévention, la gestion et la surveillance des ravageurs, des maladies et des espèces exotiques et envahissantes d'intérêt transfrontalier (plateformes de science citoyenne, réseau de surveillance de la faune). A31 : Connaissance, suivi et développement d'instruments juridiques pour minimiser l'entrée de nuisibles, d'espèces exotiques et/ou invasives et de nouvelles maladies dans le massif.
		3.2. Promouvoir des mesures de gestion de l'offre et de la demande en eau dans les secteurs les plus vulnérables	A32 : Modélisation de l'impact des extrêmes climatiques sur les écosystèmes terrestres pyrénéens (forêts, sols, etc.) et les écosystèmes aquatiques (rivières, tourbières, lacs). A33 : Génération de connaissances et échange de bonnes pratiques pour promouvoir le rôle des sols pyrénéens comme puits de carbone A34 : Promotion d'expériences pilotes qui testent les avantages des NBS et leur compatibilité avec les services écosystémiques.
Espaces naturels résilients	4. Lutter contre la perte progressive de biodiversité et dégradation des paysages face au changement climatique et global	4.1. Promouvoir une gestion adaptative du paysage et une gestion active du système des espaces naturels protégés	A35 : Accompagner les stations de ski et les communautés locales qui les accueillent dans l'établissement de trajectoires individuelles d'adaptation au changement climatique. A36 : Coordination des produits touristiques existants et création de nouveaux produits basés sur la complémentarité au niveau du massif pyrénéen. A37 : Actions de formation et d'éducation pour le secteur de l'agro-tourisme pour la diversification de l'activité. A38 : Encourager la création de réseaux d'hébergements touristiques différenciés et durables à l'échelle du massif (ex : agrotourisme certifié, écolabel, certificats d'hébergement durable). A39 : Mise en place et consolidation de la production et de la commercialisation locales destinées à la population des Pyrénées et à ses visiteurs, en favorisant la consommation locale. A40 : Accompagner les organes directeurs et les conseils des appellations d'origine et de qualité existantes dans la transition vers l'adaptation aux CC et une résilience accrue. A41 : Méthodologie commune et bonnes pratiques liées à la culture de la sécurité touristique dans les Pyrénées. A42 : Etude et développement d'une méthodologie commune et d'un manuel de bonnes pratiques sur la capacité de charge du tourisme et la compatibilité des usages, en tenant compte du changement climatique. A43 : Soutien à l'amélioration de la réglementation existante en matière d'hébergement touristique afin de créer une offre touristique différenciée à l'échelle du massif. A44 : Compilation des actions et expériences réussies (produits forestiers, biomasse, activités mycologiques) pour servir d'inspiration au niveau du massif. A45 : Études de faisabilité de différentes chaînes de valeur utilisant des critères de durabilité et de résilience au changement climatique A46 : Génération de bases de données transfrontalières sur les flux écosystémiques dans les différents secteurs et chaînes de valeur sensibles A47 : Compilation de statistiques et d'indicateurs sur les secteurs socio-économiques pyrénéens, homogènes au niveau du massif, pour les croiser avec les données climatiques et obtenir la vulnérabilité des différentes zones et secteurs. A48 : Mise en œuvre d'actions favorisant l'élevage extensif avec une composante transfrontalière. A49 : Renforcer les systèmes de gestion des ressources en eau dans le secteur agricole, plus adaptés aux défis climatiques et considérant la chaîne de montagne dans son ensemble. A50 : Production de connaissances sur l'impact du changement climatique sur l'environnement forestier et les forêts, ainsi que sur la disponibilité et la qualité des produits forestiers. A51 : Promouvoir l'innovation et le développement technologique visant à générer une plus grande valeur ajoutée pour les produits agroforestiers sur la base d'expériences pilotes, et promouvoir les circuits courts. A52 : Promouvoir l'intégration des nouvelles technologies dans la foresterie adaptative pour améliorer l'entretien et la conservation des forêts A53 : Promotion d'initiatives de conseil technique pour soutenir les petits et moyens producteurs dans le domaine de la politique agricole, de l'élevage et des forêts. A54 : Analyse des besoins énergétiques des Pyrénées et diversification des sources d'énergie renouvelables en fonction des implications du changement climatique. A55 : Promotion des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique dans les Pyrénées.
		4.2. Améliorer la connaissance des impacts actuels et prévus du changement climatique sur les habitats et les espèces particulièrement sensibles des Pyrénées	A56 : Création d'un groupe de travail pour réfléchir à un changement de modèle économique dans les Pyrénées en fonction des besoins de la population pyrénéenne. A57 : Promotion et sensibilisation à la production locale, de qualité et écologique comme nouvelles opportunités dans l'économie de montagne, spécialement destinées à la population des Pyrénées.
		4.3. Protéger la biodiversité et les espèces les plus vulnérables en conservant, améliorant et restaurant leurs habitats	A58 : Développement de projets pilotes sur le paiement des services écosystémiques, qui valorisent le rôle des populations locales dans la fourniture de ces services. A59 : Gestion adaptative des instruments et outils de planification (plans d'autoprotection, études des risques naturels, etc.) et promotion des mécanismes transfrontaliers de gestion des urgences. A60 : Renforcer la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour réduire l'impact des risques naturels et climatiques sur les infrastructures de montagne A61. Innover dans la lutte transfrontalière contre l'irrigation naturelle en promouvant les usages traditionnels. A62 : Renforcer la coordination entre les instruments de prévention, de gestion et de surveillance transfrontalière des maladies émergentes et de l'impact des extrêmes climatiques sur la santé publique. A63 : Améliorer la compréhension des mécanismes impliqués dans la qualité de l'air en relation avec le changement climatique et assurer le contrôle sanitaire de l'eau et des aliments face aux impacts du changement climatique.
		5.1. Renforcer et coordonner les plans de prévention, suivi, contrôle et gestion des espèces pyrénéennes vulnérables, des espèces exotiques envahissantes et parasites	A64 : Développement de projets pilotes sur le paiement des services écosystémiques, qui valorisent le rôle des populations locales dans la fourniture de ces services. A65 : Gestion adaptative des instruments et outils de planification (plans d'autoprotection, études des risques naturels, etc.) et promotion des mécanismes transfrontaliers de gestion des urgences. A66 : Renforcer la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour réduire l'impact des risques naturels et climatiques sur les infrastructures de montagne A67. Innover dans la lutte transfrontalière contre l'irrigation naturelle en promouvant les usages traditionnels. A68 : Renforcer la coordination entre les instruments de prévention, de gestion et de surveillance transfrontalière des maladies émergentes et de l'impact des extrêmes climatiques sur la santé publique. A69 : Améliorer la compréhension des mécanismes impliqués dans la qualité de l'air en relation avec le changement climatique et assurer le contrôle sanitaire de l'eau et des aliments face aux impacts du changement climatique.
Espaces naturels résilients	5. Anticiper les maladies et ravageurs émergents	5.2. Contribuer à l'amélioration des systèmes d'alerte transfrontaliers pour les parasites, les espèces envahissantes et les maladies émergentes	A70 : Développement de projets pilotes sur le paiement des services écosystémiques, qui valorisent le rôle des populations locales dans la fourniture de ces services. A71 : Gestion adaptative des instruments et outils de planification (plans d'autoprotection, études des risques naturels, etc.) et promotion des mécanismes transfrontaliers de gestion des urgences. A72 : Renforcer la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour réduire l'impact des risques naturels et climatiques sur les infrastructures de montagne A73. Innover dans la lutte transfrontalière contre l'irrigation naturelle en promouvant les usages traditionnels. A74 : Renforcer la coordination entre les instruments de prévention, de gestion et de surveillance transfrontalière des maladies émergentes et de l'impact des extrêmes climatiques sur la santé publique. A75 : Améliorer la compréhension des mécanismes impliqués dans la qualité de l'air en relation avec le changement climatique et assurer le contrôle sanitaire de l'eau et des aliments face aux impacts du changement climatique.
		6.1. Promouvoir la gestion adaptative des écosystèmes naturels et des sols pyrénéens en faveur de leur multifonctionnalité, d'une plus grande résilience aux extrêmes climatiques et des services écosystémiques qu'ils fournissent	A76 : Développement de projets pilotes sur le paiement des services écosystémiques, qui valorisent le rôle des populations locales dans la fourniture de ces services. A77 : Gestion adaptative des instruments et outils de planification (plans d'autoprotection, études des risques naturels, etc.) et promotion des mécanismes transfrontaliers de gestion des urgences. A78 : Renforcer la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour réduire l'impact des risques naturels et climatiques sur les infrastructures de montagne A79. Innover dans la lutte transfrontalière contre l'irrigation naturelle en promouvant les usages traditionnels. A80 : Renforcer la coordination entre les instruments de prévention, de gestion et de surveillance transfrontalière des maladies émergentes et de l'impact des extrêmes climatiques sur la santé publique. A81 : Améliorer la compréhension des mécanismes impliqués dans la qualité de l'air en relation avec le changement climatique et assurer le contrôle sanitaire de l'eau et des aliments face aux impacts du changement climatique.
		6.2. Développer des outils et des méthodologies pour la gestion et prévention des risques naturels et climatiques à l'échelle des Pyrénées, par le biais des solutions fondées sur la nature (NBS)	A82 : Développement de projets pilotes sur le paiement des services écosystémiques, qui valorisent le rôle des populations locales dans la fourniture de ces services. A83 : Gestion adaptative des instruments et outils de planification (plans d'autoprotection, études des risques naturels, etc.) et promotion des mécanismes transfrontaliers de gestion des urgences. A84 : Renforcer la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour réduire l'impact des risques naturels et climatiques sur les infrastructures de montagne A85. Innover dans la lutte transfrontalière contre l'irrigation naturelle en promouvant les usages traditionnels. A86 : Renforcer la coordination entre les instruments de prévention, de gestion et de surveillance transfrontalière des maladies émergentes et de l'impact des extrêmes climatiques sur la santé publique. A87 : Améliorer la compréhension des mécanismes impliqués dans la qualité de l'air en relation avec le changement climatique et assurer le contrôle sanitaire de l'eau et des aliments face aux impacts du changement climatique.
		7.1. Promouvoir l'offre de produits touristiques échelonnés sur toutes les saisons	A88 : Développement de projets pilotes sur le paiement des services écosystémiques, qui valorisent le rôle des populations locales dans la fourniture de ces services. A89 : Gestion adaptative des instruments et outils de planification (plans d'autoprotection, études des risques naturels, etc.) et promotion des mécanismes transfrontaliers de gestion des urgences. A90 : Renforcer la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour réduire l'impact des risques naturels et climatiques sur les infrastructures de montagne A91. Innover dans la lutte transfrontalière contre l'irrigation naturelle en promouvant les usages traditionnels. A92 : Renforcer la coordination entre les instruments de prévention, de gestion et de surveillance transfrontalière des maladies émergentes et de l'impact des extrêmes climatiques sur la santé publique. A93 : Améliorer la compréhension des mécanismes impliqués dans la qualité de l'air en relation avec le changement climatique et assurer le contrôle sanitaire de l'eau et des aliments face aux impacts du changement climatique.
Une économie de montagne adaptée	7. Maintenir l'attractivité touristique, en tenant compte, entre autres, des changements irréversibles du paysage	7.2. Promouvoir une offre touristique durable et responsable	A94 : Développement de projets pilotes sur le paiement des services écosystémiques, qui valorisent le rôle des populations locales dans la fourniture de ces services. A95 : Gestion adaptative des instruments et outils de planification (plans d'autoprotection, études des risques naturels, etc.) et promotion des mécanismes transfrontaliers de gestion des urgences. A96 : Renforcer la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour réduire l'impact des risques naturels et climatiques sur les infrastructures de montagne A97. Innover dans la lutte transfrontalière contre l'irrigation naturelle en promouvant les usages traditionnels. A98 : Renforcer la coordination entre les instruments de prévention, de gestion et de surveillance transfrontalière des maladies émergentes et de l'impact des extrêmes climatiques sur la santé publique. A99 : Améliorer la compréhension des mécanismes impliqués dans la qualité de l'air en relation avec le changement climatique et assurer le contrôle sanitaire de l'eau et des aliments face aux impacts du changement climatique.
		8.1. Promouvoir les activités socio-économiques liées à la montagne basées sur la valorisation des écosystèmes et des espèces (écotourisme, gestion forestière, collecte...) en favorisant leur adaptation au changement climatique	A100 : Développement de projets pilotes sur le paiement des services écosystémiques, qui valorisent le rôle des populations locales dans la fourniture de ces services. A101 : Gestion adaptative des instruments et outils de planification (plans d'autoprotection, études des risques naturels, etc.) et promotion des mécanismes transfrontaliers de gestion des urgences. A102 : Renforcer la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour réduire l'impact des risques naturels et climatiques sur les infrastructures de montagne A103. Innover dans la lutte transfrontalière contre l'irrigation naturelle en promouvant les usages traditionnels. A104 : Renforcer la coordination entre les instruments de prévention, de gestion et de surveillance transfrontalière des maladies émergentes et de l'impact des extrêmes climatiques sur la santé publique. A105 : Améliorer la compréhension des mécanismes impliqués dans la qualité de l'air en relation avec le changement climatique et assurer le contrôle sanitaire de l'eau et des aliments face aux impacts du changement climatique.
		8.2. Développer des connaissances sur l'évaluation des risques naturels et les impacts du changement climatique sur les activités économiques, les infrastructures et les services	A106 : Développement de projets pilotes sur le paiement des services écosystémiques, qui valorisent le rôle des populations locales dans la fourniture de ces services. A107 : Gestion adaptative des instruments et outils de planification (plans d'autoprotection, études des risques naturels, etc.) et promotion des mécanismes transfrontaliers de gestion des urgences. A108 : Renforcer la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour réduire l'impact des risques naturels et climatiques sur les infrastructures de montagne A109. Innover dans la lutte transfrontalière contre l'irrigation naturelle en promouvant les usages traditionnels. A110 : Renforcer la coordination entre les instruments de prévention, de gestion et de surveillance transfrontalière des maladies émergentes et de l'impact des extrêmes climatiques sur la santé publique. A111 : Améliorer la compréhension des mécanismes impliqués dans la qualité de l'air en relation avec le changement climatique et assurer le contrôle sanitaire de l'eau et des aliments face aux impacts du changement climatique.
		8.3. Encourager le maintien des activités agricoles, pastorales et forestières traditionnelles dans les zones de montagne, en veillant à leur rôle dans la gestion durable des forêts et pour une plus grande résilience	A112 : Développement de projets pilotes sur le paiement des services écosystémiques, qui valorisent le rôle des populations locales dans la fourniture de ces services. A113 : Gestion adaptative des instruments et outils de planification (plans d'autoprotection, études des risques naturels, etc.) et promotion des mécanismes transfrontaliers de gestion des urgences. A114 : Renforcer la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour réduire l'impact des risques naturels et climatiques sur les infrastructures de montagne A115. Innover dans la lutte transfrontalière contre l'irrigation naturelle en promouvant les usages traditionnels. A116 : Renforcer la coordination entre les instruments de prévention, de gestion et de surveillance transfrontalière des maladies émergentes et de l'impact des extrêmes climatiques sur la santé publique. A117 : Améliorer la compréhension des mécanismes impliqués dans la qualité de l'air en relation avec le changement climatique et assurer le contrôle sanitaire de l'eau et des aliments face aux impacts du changement climatique.
Une économie de montagne adaptée	8. Garantir la performance et viabilité des secteurs les plus menacés par le changement climatique (agriculture, pastoralisme et sylviculture)	9.1. Stimuler l'utilisation des énergies renouvelables	A118 : Développement de projets pilotes sur le paiement des services écosystémiques, qui valorisent le rôle des populations locales dans la fourniture de ces services. A119 : Gestion adaptative des instruments et outils de planification (plans d'autoprotection, études des risques naturels, etc.) et promotion des mécanismes transfrontaliers de gestion des urgences. A120 : Renforcer la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour réduire l'impact des risques naturels et climatiques sur les infrastructures de montagne A121. Innover dans la lutte transfrontalière contre l'irrigation naturelle en promouvant les usages traditionnels. A122 : Renforcer la coordination entre les instruments de prévention, de gestion et de surveillance transfrontalière des maladies émergentes et de l'impact des extrêmes climatiques sur la santé publique. A123 : Améliorer la compréhension des mécanismes impliqués dans la qualité de l'air en relation avec le changement climatique et assurer le contrôle sanitaire de l'eau et des aliments face aux impacts du changement climatique.
		9.2. Promouvoir les activités de production locales et circulaires, en stimulant la création d'emplois verts	A124 : Développement de projets pilotes sur le paiement des services écosystémiques, qui valorisent le rôle des populations locales dans la fourniture de ces services. A125 : Gestion adaptative des instruments et outils de planification (plans d'autoprotection, études des risques naturels, etc.) et promotion des mécanismes transfrontaliers de gestion des urgences. A126 : Renforcer la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour réduire l'impact des risques naturels et climatiques sur les infrastructures de montagne A127. Innover dans la lutte transfrontalière contre l'irrigation naturelle en promouvant les usages traditionnels. A128 : Renforcer la coordination entre les instruments de prévention, de gestion et de surveillance transfrontalière des maladies émergentes et de l'impact des extrêmes climatiques sur la santé publique. A129 : Améliorer la compréhension des mécanismes impliqués dans la qualité de l'air en relation avec le changement climatique et assurer le contrôle sanitaire de l'eau et des aliments face aux impacts du changement climatique.
		10.1. Réduire la vulnérabilité des infrastructures pyrénéennes aux risques naturels géologiques et climatiques extrêmes (infrastructures de transport, routières, résidentielles, énergétiques et vertes)	A130 : Développement de projets pilotes sur le paiement des services écosystémiques, qui valorisent le rôle des populations locales dans la fourniture de ces services. A131 : Gestion adaptative des instruments et outils de planification (plans d'autoprotection, études des risques naturels, etc.) et promotion des mécanismes transfrontaliers de gestion des urgences. A132 : Renforcer la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour réduire l'impact des risques naturels et climatiques sur les infrastructures de montagne A133. Innover dans la lutte transfrontalière contre l'irrigation naturelle en promouvant les usages traditionnels. A134 : Renforcer la coordination entre les instruments de prévention, de gestion et de surveillance transfrontalière des maladies émergentes et de l'impact des extrêmes climatiques sur la santé publique. A135 : Améliorer la compréhension des mécanismes impliqués dans la qualité de l'air en relation avec le changement climatique et assurer le contrôle sanitaire de l'eau et des aliments face aux impacts du changement climatique.
		10.2. Renforcer les systèmes et les initiatives transfrontaliers de santé pour la surveillance des agents pathogènes, des maladies émergentes et des phénomènes climatiques extrêmes	A136 : Développement de projets pilotes sur le paiement des services écosystémiques, qui valorisent le rôle des populations locales dans la fourniture de ces services. A137 : Gestion adaptative des instruments et outils de planification (plans d'autoprotection, études des risques naturels, etc.) et promotion des mécanismes transfrontaliers de gestion des urgences. A138 : Renforcer la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour réduire l'impact des risques naturels et climatiques sur les infrastructures de montagne A139. Innover dans la lutte transfrontalière contre l'irrigation naturelle en promouvant les usages traditionnels. A140 : Renforcer la coordination entre les instruments de prévention, de gestion et de surveillance transfrontalière des maladies émergentes et de l'impact des extrêmes climatiques sur la santé publique. A141 : Améliorer la compréhension des mécanismes impliqués dans la qualité de l'air en relation avec le changement climatique et assurer le contrôle sanitaire de l'eau et des aliments face aux impacts du changement climatique.
Une économie de montagne adaptée	9. Tirer profit des opportunités émergentes dans l'économie de montagne (énergies renouvelables et efficacité énergétique, biomasse, économie circulaire, nouvelles cultures)	10. Assurer des niveaux adéquats de préparation, prévention et formation face aux extrêmes climatiques, maladies émergentes et autres risques naturels	A142 : Développement de projets pilotes sur le paiement des services écosystémiques, qui valorisent le rôle des populations locales dans la fourniture de ces services. A143 : Gestion adaptative des instruments et outils de planification (plans d'autoprotection, études des risques naturels, etc.) et promotion des mécanismes transfrontaliers de gestion des urgences. A144 : Renforcer la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour réduire l'impact des risques naturels et climatiques sur les infrastructures de montagne A145. Innover dans la lutte transfrontalière contre l'irrigation naturelle en promouvant les usages traditionnels. A146 : Renforcer la coordination entre les instruments de prévention, de gestion et de surveillance transfrontalière des maladies émergentes et de l'impact des extrêmes climatiques sur la santé publique. A147 : Améliorer la compréhension des mécanismes impliqués dans la qualité de l'air en relation avec le changement climatique et assurer le contrôle sanitaire de l'eau et des aliments face aux impacts du changement climatique.
		10. Assurer des niveaux adéquats de préparation, prévention et formation face aux extrêmes climatiques, maladies émergentes et autres risques naturels	A148 : Développement de projets pilotes sur le paiement des services écosystémiques, qui valorisent le rôle des populations locales dans la fourniture de ces services. A149 : Gestion adaptative des instruments et outils de planification (plans d'autoprotection, études des risques naturels, etc.) et promotion des mécanismes transfrontaliers de gestion des urgences. A150 : Renforcer la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour réduire l'impact des risques naturels et climatiques sur les infrastructures de montagne A151. Innover dans la lutte transfrontalière contre l'irrigation naturelle en promouvant les usages traditionnels. A152 : Renforcer la coordination entre les instruments de prévention, de gestion et de surveillance transfrontalière des maladies émergentes et de l'impact des extrêmes climatiques sur la santé publique. A153 : Améliorer la compréhension des mécanismes impliqués dans la qualité de l'air en relation avec le changement climatique et assurer le contrôle sanitaire de l'eau et des aliments face aux impacts du changement climatique.
		10. Assurer des niveaux adéquats de préparation, prévention et formation face aux extrêmes climatiques, maladies émergentes et autres risques naturels	A154 : Développement de projets pilotes sur le paiement des services écosystémiques, qui valorisent le rôle des populations locales dans la fourniture de ces services. A155 : Gestion adaptative des instruments et outils de planification (plans d'autoprotection, études des risques naturels, etc.) et promotion des mécanismes transfrontaliers de gestion des urgences. A156 : Renforcer la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour réduire l'impact des risques naturels et climatiques sur les infrastructures de montagne A157. Innover dans la lutte transfrontalière contre l'irrigation naturelle en promouvant les usages traditionnels. A158 : Renforcer la coordination entre les instruments de prévention, de gestion et de surveillance transfrontalière des maladies émergentes et de l'impact des extrêmes climatiques sur la santé publique. A159 : Améliorer la compréhension des mécanismes impliqués dans la qualité de l'air en relation avec le changement climatique et assurer le contrôle sanitaire de l'eau et des aliments face aux impacts du changement climatique.
		10. Assurer des niveaux adéquats de préparation, prévention et formation face aux extrêmes climatiques, maladies émergentes et autres risques naturels	A160 : Développement de projets pilotes sur le paiement des services écosystémiques, qui valorisent le rôle des populations locales dans la fourniture de ces services. A161 : Gestion adaptative des instruments et outils de planification (plans d'autoprotection, études des risques naturels, etc.) et promotion des mécanismes transfrontaliers de gestion des urgences. A162 : Renforcer la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour réduire l'impact des risques naturels et climatiques sur les infrastructures de montagne A163. Innover dans la lutte transfrontalière contre l'irrigation naturelle en promouvant les usages traditionnels. A164 : Renforcer la coordination entre les instruments de prévention, de gestion et de surveillance transfrontalière des maladies émergentes et de l'impact des extrêmes climatiques sur la santé publique. A165 : Améliorer la compréhension des mécanismes impliqués dans la qualité de l'air en relation avec le changement climatique et assurer le contrôle sanitaire de l'eau et des aliments face aux impacts du changement climatique.

Population et territoire		10.3. Promouvoir des actions transfrontalières de formation professionnelle sur le changement climatique, impliquant tous les secteurs de population	A64 : Création d'un réseau pyrénéen d'experts en risques naturels, axé sur le partage des connaissances et des expériences afin d'améliorer la réponse aux nouveaux risques naturels. A65: Soutien technique et scientifique aux professionnels de la protection civile et aux organismes compétents sur les risques et les impacts du changement climatique, et les outils disponibles.
	11. Exploiter des opportunités émergentes dans les Pyrénées face au défi démographique	11.1. Promouvoir des utilisations du territoire pyrénéen compatibles avec la conservation et capables d'amortir les effets du changement climatique	A66 : Soutien à la planification et à la gestion des petites exploitations forestières, permettant la complémentarité et la stabilisation des revenus de leurs propriétaires. A67 : Promotion du bois en circuit court pour minimiser les coûts d'énergie et de transport. A68 : Promouvoir des modèles de développement touristique local qui ne mettent pas en danger la qualité de l'environnement et le patrimoine paysager.
		11.2. Promouvoir une structure urbaine pyrénéenne résiliente au changement climatique	A69 : Promouvoir des études sur la vulnérabilité des infrastructures énergétiques les plus fragiles et les plus sensibles aux événements climatiques extrêmes. A70 : Accompagner les communautés locales pour évaluer les perspectives démographiques et les implications pour la mise en œuvre d'actions visant à freiner le changement climatique.
		11.3. Améliorer l'efficacité énergétique des milieux urbains et ruraux, en créant des opportunités d'emploi	A71 : Soutien aux études visant à concevoir des éco-quartiers dans les zones de montagne. A72 : Analyse, suivi et évaluation des impacts du déploiement des énergies renouvelables dans les Pyrénées A73 : Promouvoir la transition vers un modèle de production d'énergie renouvelable et distribuée
12. Atteindre des niveaux adéquats de sensibilisation et d'éducation environnementale de la population face au changement climatique	12.1. Promouvoir et maintenir des initiatives visant à impliquer les citoyens aux programmes de recherche et aux actions de sensibilisation	A74 : Promotion de campagnes d'information et de sensibilisation destinées au grand public sur les risques naturels, les systèmes d'autoprotection et le changement climatique. A75 : Création d'un réseau pyrénéen de science citoyenne pour coordonner la promotion et la mise en œuvre de programmes de science participative.	
	12.2. Promouvoir des actions et élaborer des éléments de diffusion, d'éducation environnementale et de sensibilisation au niveau des Pyrénées, destinés à un large public	A76 : Études sur la perception du changement climatique dans les Pyrénées au niveau de la population A77 : Promouvoir l'adaptation des activités économiques de la chaîne de montagne au changement climatique (initiatives sectorielles de sensibilisation au changement climatique, transfert et diffusion d'outils d'aide à l'adaptation, génération d'indicateurs de suivi sectoriels).	
Gouvernance	13. Maintenir et adapter le mécanisme de gouvernance de l'OPCC	13.1. Assurer une coordination horizontale entre les politiques climatiques régionales des Pyrénées	
		13.2. Assurer une coordination verticale avec les politiques climatiques nationales et européennes, influençant sur la mise en œuvre de politiques climatiques européennes en zone de montagne	
	14. Renforcer et rendre plus résilients les systèmes fonctionnels et organisationnels	14.1. Dynamiser et promouvoir le dialogue avec les acteurs sectoriels du territoire : structures forestières, associations d'entreprises et de citoyens, Réseaux et Comités scientifiques sur le Changement Climatique, Réseaux des parcs naturels et zones naturelles protégées...)	
14.2. Renforcer l'initiative de la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie dans les Pyrénées et autres réseaux locaux de développement durable et climat			
15. Augmenter la visibilité des Pyrénées dans le domaine du changement climatique et participer aux réseaux européens et internationaux	15.1. Communiquer l'activité de l'observatoire et l'avancement des projets sur le territoire de la CTP, pour porter à la connaissance de la population et des agents		
	15.2. Participer activement aux réseaux et projets internationaux avec d'autres territoires de montagne		
	15.3. Établir des relations d'intérêt mutuel avec les acteurs et institutions européens liés aux actions de l'OPCC		
		15.4. Relier le portail de l'OPCC aux portails des entités régionales, des administrations, des réseaux et des initiatives internationales afin de rendre visibles des informations pertinentes et d'intérêt collectif	